

COMPTE-RENDU
Réunion du 17 mai 2022

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 09 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le jeudi 16 juin 2022 à partir de 18h00 à LE PORGE (Salle des fêtes).

Nombre de votants	32
Nombre de pouvoirs	6
Absents	

A l'ordre du jour :

• **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 17 mai 2022 ;
- Animation et gestion des fonds européens dans le Médoc.

• **Ressources humaines**

- Autorisation au Président à recruter des Contrats d'Engagements Educatifs (CEE) ;
- Création d'un emploi non permanent pour faire à un accroissement temporaire d'activité.

• **Finances et marchés publics**

- Délibération de principe pour le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- Budget annexe Ordures Ménagères 2022 : décision modificative n°1 ;
- Budget annexe Zones d'activités 2022 : décision modificative n°1 ;
- Budget Principal et budgets annexes « Ordures ménagères » et « SPANC » - Sortie du patrimoine comptable des biens réformés ;
- Marché de fourniture de bacs et de pièces détachées pour la collecte sélective des déchets ménagers – autorisation au Président de signer le marché public passé à

la suite d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;

- Convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Communauté de Communes au SDIS 33 pour 2022.

- **Enfance**

- Avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement ;
- Avenant n° 1 au contrat de partenariat avec l'Association Eco-Acteurs en Médoc.

- **Développement économique**

- Autorisation de la commune de Brach à la Communauté de Communes Médullienne de réaliser sur des parcelles communales les études préalables nécessaires à l'aménagement d'une zone artisanale intercommunale
- Zone artisanale intercommunale à Brach : compensation espèces protégées - mise à disposition d'un terrain par la commune de Brach au profit de la Communauté de Communes Médullienne et convention de mise en œuvre des mesures compensatoires.

- **Informations**

- **Questions diverses**

58-06-22	Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 17 mai 2022	POUR	UNANIMITE
59-06-22	Animation et gestion des fonds européens dans le Médoc	POUR	UNANIMITE
60-06-22	Autorisation au président à recruter des Contrats d'engagements Educatifs (CEE)	POUR	UNANIMITE
61-06-22	Création d'un emploi non permanent pour faire à un accroissement temporaire d'activité	POUR	UNANIMITE
62-06-22	Délibération de principe pour le passage à la M57 au 1 ^{er} janvier 2023	POUR	UNANIMITE
63-06-22	Budget annexe ordures ménagères 2022 : décision modificative n°1	POUR	UNANIMITE
64-06-22	Budget annexe Zones d'activités 2022 : décision modificative n°1	POUR	UNANIMITE
65-06-22	Budget principal et budgets annexes « Ordures ménagères » et « SPANC » - Sortie du patrimoine comptable des biens réformés	POUR	UNANIMITE
66-06-22	Marché de fourniture de bacs et de pièces détachées pour la collecte sélective des déchets ménagers – Autorisation au président d signer le marché public passé à la suite d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique	POUR	UNANIMITE
67-06-22	Convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Communauté de Communes au SDIS33 pour 2022	POUR	UNANIMITE
68-06-22	Avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement	POUR	UNANIMITE
69-06-22	Avenant n°1 au contrat de partenariat avec l'association Eco-Acteurs en Médoc	POUR	UNANIMITE
70-06-22	Autorisation de la commune de BRACH à la Communauté de Communes Médullienne de réaliser sur des parcelles communales les études préalables nécessaires à l'aménagement d'une zone artisanale intercommunale	POUR	UNANIMITE
71-06-22	Zone artisanale intercommunale à BRACH : compensation espèces protégées – mise à disposition d'un terrain par la commune de BRACH au profit de la Communauté de Communes Médullienne et convention de mise en œuvre des mesures compensatoires	POUR	UNANIMITE

